

Arrondissement de Grasse

MAIRIE DE PEGOMAS



06580

Téléphone : 04 93 42 22 22
Télécopie : 04 97 05 25 50

Pégomas, le 16 septembre 2022

Madame le Maire de PEGOMAS
A
Mesdames et Messieurs les
membres du conseil municipal de
PEGOMAS

Objet : Convocation au conseil municipal du Jeudi 22 septembre 2022

Affaire suivie par : Julia GALINDO (DG), Marie-Hélène DEROUDILHE, affaires générales : 04.97.05.25.37

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Conformément aux dispositions des articles L2121-7 et suivants et L2121-10 à L2121-12 du CGCT, je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal de PEGOMAS qui se tiendra le :

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 18h30
dans la salle du conseil – Hôtel de Ville
169, avenue de Grasse 06580 PEGOMAS

Les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents afférents à ce conseil municipal, à savoir : l'ordre du jour, les projets de délibérations comprenant une note de synthèse et les documents annexes, le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2022 et un pouvoir.

Ces documents sont téléchargeables sur la plate-forme : <https://customer.mycompanyfiles.fr/>.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma sincère considération.



Florence SIMON

Maire de PEGOMAS

1. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 A 18 h 30

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022.
- Désignation du secrétaire de séance.
- Tableau des décisions

DELIBERATIONS

FINANCES

1. Décision modificative n°2 - Budget principal (DL2022_41)
2. Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 - Adoption (DL2022_42)
3. Mise en place de la nomenclature M57 – Approbation du règlement budgétaire et financier de la commune de Pégomas (DL2022_43)
4. Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques - Approbation des conventions (DL2022_44)
5. Tarifs de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (T.L.P.E.) - Ajustement de la délibération n°2022-35 du 28 juin 2022 par rapport aux dispositions de l'article L2333-8 du CGCT sur l'exonération des dispositifs publicitaires (DL2022_45)
6. Augmentation du prix du repas cantine scolaire en élémentaire et en maternelle à compter du 1^{er} septembre 2022 (DL2022_46)

RESSOURCES HUMAINES

7. Recrutement d'agents vacataires, missions et taux de vacations (DL2022_47)

MARCHES PUBLICS

8. Attribution et autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre (DL2022_48)

